



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie et finances : personnel

Question écrite n° 65887

Texte de la question

M Yves Dollo attire l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur la situation des auxiliaires de restaurants administratifs qui travaillent dans son administration. Ces personnels sont rémunérés soit par le ministère de l'économie et des finances, soit par une association (AGRAF) qui est d'essence exclusivement administrative. Dans le premier cas, ils ne bénéficient d'aucun déroulement de carrière, d'aucune convention collective. Dans le second cas, une convention collective est appliquée. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mettre en place une convention équivalente à celle de l'AGRAF pour les agents qui en sont actuellement exclus.

Texte de la réponse

Reponse. - La plupart des personnels auxiliaires employés dans les restaurants administratifs sont effectivement rémunérés par les directions du ministère de l'économie et des finances ou du ministère du budget auxquelles appartiennent ces restaurants. Certains sont des personnels administratifs mis à disposition, d'autres sont des auxiliaires de service. L'AGRAF (association pour la gestion des restaurants administratifs des services sociaux des administrations financières) est, elle, compétente sur Paris exclusivement, ou elle recrute et gère - sur la base d'une convention d'entreprise particulière - son propre personnel. Elle ne peut, en aucune manière, intégrer des personnels d'origine différente, en particulier de province. Toutefois, l'attention du ministre de l'économie et des finances a déjà été appelée sur la situation de ces personnels et une réflexion a été engagée sur ce sujet au sein du Conseil national d'administration des services sociaux avec les organisations syndicales ; un groupe de travail, constitué au sein de cette instance, doit se réunir très prochainement afin d'examiner les différentes solutions envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Dollo Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65887

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5789